

presenté par
G. Grij

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon

Du trente Janvier, an mil huit cent cinquante-six, à trois heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Joseph Felix Piston
 âgé de trente sept ans, né à la Garde département
 du Var le dix-neuf du mois de Mars mil
 huit cent dix-huit profession de maréchal ferrant domicilié
 à la Garde département du Var fils majeur de
 Martin Piston profession de maréchal ferrant
 domicilié à la Garde département du Var et de Joséphine
 Calver vivante sans profession, décédée à la Garde le vingt deux
 octobre mil huit cent cinquante quatre. Le père ici présent en consentant d'une part.

N° 1

Piston

en

Gence

Et de Claire Lucie Gence
 âgée de trente ans, née à la Garde département du Var
 le dix du mois d'octobre mil huit cent vingt cinq
 profession de sans profession domiciliée à la Garde département
 du Var fille majeure de Joseph Gence
 profession de cultivateur domicilié à la Garde département
 du Var et de Marie Conté son épouse, sans
 profession, domiciliée à la Garde, ici présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° Les publications du mariage faites par
 Nous, sans opposition, les dimanches treize et vingt janvier
 courant demeurées affiches pendant le délai voulu par la loi.
 2° Un acte de naissance du futur époux
 3° Un acte de décès de Joséphine Calver mère du futur époux
 4° Un acte de naissance de Claire Lucie Gence future épouse.

et tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public,
 ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code Napoléon, sur le Mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code Napoléon
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, le père de l'époux
 ainsi que le père et la mère de la future épouse

ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, à la date du vingt neuf
 du mois de Janvier mil huit cent cinquante six par devant
 M^r Bureau
 notaire à la Garde département du Var

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Claire Lucie Gence
 l'autre Joseph Felix Piston

En présence de Marie Rue
 domicilié à la Garde département du Var âgé de cinquante deux ans
 profession de Cordonnier non parent ni allié des époux

De Jacques Joseph Vacon
 domicilié à la Garde département du Var âgé de soixante ans
 profession de instituteur libre non parent ni allié des époux

De Emmanuel Pierre Clucher
 domicilié à Coulon département du Var âgé de trente huit ans
 profession d'aubergiste non parent ni allié des époux

Et de Laurence Eugène Mourchon
 domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante quatre ans
 profession de menuisier non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Laurence Augustin Agarra Maire de la commune de la Garde
 faisant fonctions d'Officier de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publique-
 ment dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux,
 le père de l'époux et les quatre témoins, toutes les autres parties ayant
 déclaré ne le savoir de ce faire requises.

Piston Joseph Felix Gence M^r Bureau
 Clucher Mourchon
 Agarra